

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DU BEAUSSET**

**N° 2021-03-30-01**

L'an deux mille vingt un, le trente mars à 10 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville du Beausset, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle AZUR, Esplanade Général de Gaulle au Beausset, conformément au décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire, à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6 relatif à la tenue des assemblées délibérantes, et au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire modifié, notamment son article 1 portant gestes barrières, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Claude BLOIS, vice-présidente du CCAS ;

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Étaient présents :** Claude BLOIS, Danielle SERRES, Michèle SALLES, Philippe MARCO, Jean-Marc PEDRONA, Sophie KERHERVE, Nadhir ZIADI, Maurice CALAVARO, Huguette BARILLET.

**Étaient représentés :** E. FRIEDLER par C. BLOIS, R. AMAR par D. SERRES, C. CANDAU par M. CALAVARO, J.P. JAMBON par M. SALLES, M. POZZI par J.M. PEDRONA .

**Étaient absents :** Sandrine HORNUNG, Clivy RIDE-VALADY, Cirnée VENTON,

**1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

Madame Claude BLOIS expose que le débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil d'Administration.

Ce débat doit permettre de présenter les orientations budgétaires du CCAS, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour élaborer le budget.

Madame Claude BLOIS, présente les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2021.

Avant d'aborder les objectifs, Madame Claude BLOIS informe que l'exercice 2020 se conclue par un excédent de fonctionnement de 53 246 €, et un excédent d'investissement de 18 912 €.

Cet excédent de fonctionnement est le résultat de la baisse des aides allouées au titre des demi-gratuités de cantine puisque la crise sanitaire a obligé la fermeture des groupes scolaires pendant près de 3 mois.

L'aide au loyer a été également en baisse en raison de la diminution de demandes déposées et qu'avant d'attribuer une aide, le garant du locataire s'engage à verser la part du loyer dû.

D'autre part, le budget du CCAS est abondé par la subvention de la Commune. Il s'agit d'une subvention en règle générale d'équilibre, maintenue en totalité à hauteur de 137 000 €.

Ces résultats feront l'objet d'une reprise par anticipation au budget 2021 du CCAS.

En 2021, la masse salariale est réduite à un effectif de 2 agents. Un agent étant transféré dans un service communal au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il a paru nécessaire d'ouvrir un crédit destiné à nos aînés pour les colis de fin d'année, avec d'éventuelles manifestations festives pour maintenir le lien avec les personnes de + 75 ans.

S'agissant des aides facultatives, le budget intégrera les dépenses pour maintenir :

- la participation à la cantine scolaire avec la révision du quotient familial (Nous vous le présenterons dans un prochain conseil d'administration),
- les aides au loyer
- les chèques alimentaires..

Le CCAS prendra en charge la gratuité totale des 12 € d'abonnement annuel à la nouvelle médiathèque pour :

- Personnes dont les enfants bénéficient de la demi-gratuité aux cantines,
- Les personnes non imposables
- Les étudiants boursiers

Actuellement des démarches sont entreprises pour relancer le transport des personnes âgées de plus de 75 ans, sur le marché du Vendredi matin, une sortie tous les 15 jours sur Bandol ou Sanary et durant les fêtes de fin d'année pour les conduire sur les lieux de la commune.

Une permanence sera envisagée à destination des aidants pour être à leur écoute, les aider à appréhender les situations difficiles, sensibles durant deux heures deux lundis par mois à priori au sein du Pôle St Exupéry.

Le projet de budget comprendra les crédits nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S, notamment les fournitures administratives, la location du photocopieur, les maintenances, les assurances, et les frais d'affranchissement.

Seront également inscrits les crédits pour les frais d'indigents, les permanences juridiques d'aides aux victimes d'infractions, et les prestations sur les chèques services.

S'agissant des aides facultatives (participations aux loyers, aux séjours en colonie de vacances, aux repas des enfants pris dans nos cantines, et aux chèques alimentaires, l'enveloppe budgétaire devrait évoluer compte tenu de l'accroissement de population.

L'équilibre sera assuré par la subvention communale et la reprise de l'excédent.

S'agissant de la section d'investissement, l'excédent sera reporté et repris au budget primitif 2021.

Suite à cette présentation, le débat s'est tenu.

Le conseil administratif, délibérant après avoir ouï l'exposé :

Vu le rapport d'orientations budgétaires du C.C.A.S annexé à la présente séance,

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2021 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

**VOTES** : Adopté à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE AU BEAUSSET, LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

La Présidente,  
Claude BLOIS

